

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 21/05/2025

Directive contrôle technique : MOBILIANS soutient toute initiative en faveur d'une mobilité plus sûre

Dans le cadre de la révision de la Directive contrôle technique, la Commission européenne envisage l'annualisation du contrôle technique pour les voitures particulières et les utilitaires de plus de 10 ans. Le Parlement européen et le Conseil vont désormais travailler sur cette proposition soutenue par MOBILIANS qui rappelle une nouvelle fois le rôle crucial du contrôle technique dans le bon entretien du parc.

Une annualisation du contrôle technique permettrait une maintenance plus préventive, assurant une meilleure fiabilité et une moindre occurrence de défaillances sévères

Le rôle du contrôle technique, très justement rappelé par la dernière décision du Conseil d'État de mars 2025, est de s'assurer du bon entretien des véhicules pour limiter les émissions polluantes et lutter contre l'insécurité routière.

Considérant qu'une maintenance préventive permet de diminuer le niveau d'émissions polluantes, de réduire les risques d'usure avancée des pièces mécaniques pouvant entraîner des accidents mais également des réparations lourdes, et par conséquent de maintenir les véhicules dans des conditions optimales de fonctionnement tout au long de leur durée de vie, les pouvoirs publics ont, au fil des années, amélioré le contrôle technique afin de l'adapter au mieux au parc roulant.

Aujourd'hui, la proposition de la commission européenne d'annualiser le contrôle technique à partir de la 10^{ème} année, est d'un point de vue logique et technique, tout à fait légitime puisqu'elle correspond à une **réalité statistique** : le taux de refus augmente en fonction de l'âge des véhicules pour atteindre des taux de 25 ou 30 % pour les parcs de plus de 10 ou de 15 ans, traduisant ainsi le défaut d'entretien de ces véhicules.

Le vieillissement continu du parc met aujourd'hui en avant la nécessité d'une maintenance préventive régulière et un renforcement des politiques publiques qui ne soient plus seulement fléchées vers le renouvellement du parc, mais également sur sa durabilité.

Mettre en œuvre des politiques publiques en faveur de la durabilité du parc

Depuis plusieurs années, les politiques publiques portent essentiellement leurs efforts sur des mesures en faveur de l'accélération du renouvellement du parc automobile (bonus écologique, leasing social, etc.), mais affichent en revanche une ambition très réduite sur sa durabilité, alors même que chaque année, **il se vend plus de véhicules de plus de 10 ans que de véhicules neufs.**

Et parce qu'ils sont âgés de plus de 10 ans, les détenteurs de ces véhicules, ont tendance à négliger ou différer certaines prestations de réparation ou de maintenance, emportant ainsi de lourdes conséquences sur la sécurité du véhicule et son niveau de pollution.

Face à un parc qui vieillit et face à des automobilistes soumis à des contraintes telles qu'elles les obligent à préférer une maintenance « curative » à une maintenance « préventive », l'option raisonnable consisterait à considérer que leur budget, leur exposition aux risques de grosses réparations et leur exposition aux risques sur la route seraient mieux préservés si, on favorisait, via un contrôle technique annuel, un comportement vertueux consistant à soumettre son véhicule à une maintenance préventive.

Enfin, affirmer qu'un contrôle annuel ne serait qu'une contrainte de plus, c'est oublier que **plus de 25% des véhicules de plus de 10 ans, présentent au moins une défaillance grave** nécessitant une contre-visite. En effet, les véhicules les plus anciens sont sujets à des défaillances plus fréquentes, et des études montrent qu'ils sont plus fréquemment impliqués dans des accidents et qu'ils représentent aussi une part plus importante des véhicules à fortes émissions.

Il convient donc de considérer ce sujet avec pragmatisme : maintenir un rythme bisannuel équivaut à accepter que plusieurs millions de véhicules non conformes - non contrôlés depuis 13 ou 20 mois - circulent sur nos routes, emportant des conséquences sur la sécurité routière et l'environnement.

Les bénéfices d'un contrôle technique annuel :

- **Meilleure prévention des pannes** : le contrôle technique annuel permettra de détecter plus tôt les défaillances ou les signes d'usure (freins, suspensions, corrosion etc.) évitant ainsi accidents, pannes majeures ou coûteuses.
- **Sécurité routière** : le contrôle technique annuel contraindra à un entretien plus régulier du véhicule renforçant ainsi la sécurité du conducteur, des passagers et des autres usagers de la route.
- **Maitrise des coûts** : le contrôle technique annuel engendrera un entretien fréquent, évitant ainsi l'accumulation de défaillances et favorisant une meilleure maîtrise du budget automobile avec à long terme une réduction des frais de maintenance mécanique.
- **Valorisation du véhicule** : le contrôle technique annuel garantira le bon entretien du véhicule, rendant le véhicule plus fiable, et augmentant ainsi sa valeur de revente.
- **Baisse de la consommation** : le contrôle technique annuel permettra une meilleure maîtrise des niveaux d'émissions de pollution, en détectant plus précocement les dysfonctionnements du moteur permettant ainsi au véhicule de consommer moins de carburant et de moins polluer.
- **Protection du consommateur** : le contrôle technique annuel renforcera la responsabilisation et la protection du conducteur, pour sa sécurité, son budget, la durée de vie de son véhicule ainsi que lors de l'achat d'un véhicule d'occasion de plus 4 ans.



En tout état de cause, quel que soit le calendrier retenu par les pouvoirs publics, Mobilians souligne l'importance **de faire respecter les échéances du contrôle technique** et rappelle que l'intégration de la **vérification de la validité du contrôle technique dans le périmètre de la vidéoverbalisation** permettrait de faire respecter la réglementation.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.